



**Vincent Locas, avocat**

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDÉ**

Le 29 août 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41<sup>e</sup> étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : 10<sup>e</sup> demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service* et *Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023**

**Notre dossier : 312-01007**

**Dossier Régie : R-4213-2022 – Phase 2**

---

Chère consœur,

La présente vise à transmettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») certains renseignements et documents relativement à la phase 2 du dossier mentionné en objet.

**Curriculum vitae des témoins d'Énergir**

Énergir dépose *en liasse* comme pièce Énergir-G, Document 8, le *curriculum vitae* de l'ensemble des témoins qu'elle compte faire entendre lors de l'audience prévue débuter le 6 septembre 2023.

**Mise à jour et révision de pièces**

Énergir dépose une mise à jour des pièces Énergir-M, Document 5 et Énergir-N, Document 8. Cette révision est nécessaire afin de refléter la mise à jour du coût en capital prospectif et des taux d'inflation applicables à la formule paramétrique des dépenses d'exploitation. Énergir porte à l'attention de la Régie qu'elle a utilisé les données disponibles de Statistique Canada en date du 8 août 2023, moment où elle devait débuter la révision des pièces.

Énergir en profite également pour déposer une version révisée de la pièce Énergir-N, Document 13 pour corriger l'erreur notée au calcul de la contribution GES entraînant une hausse de 240 k\$ au revenu requis du service de distribution<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> B-0205, Énergir-T, Document 14, Q/R 12.1, p. 22.

Cette mise à jour entraîne un impact à la baisse totalisant environ 0,2 M\$ sur le revenu requis au service de distribution par rapport au dépôt original de mai 2023. Considérant que cet écart est inférieur au seuil de matérialité fixé par la Régie dans la décision D-2022-025 (paragr. 108) du dossier R-4177-2021, aucune autre pièce que celles mentionnées ci-haut n'a fait l'objet d'une mise à jour.

Par ailleurs, comme convenu lors de la séance de travail tenue le 11 juillet 2023, une version révisée de la pièce Énergir-N, Document 2 fournissant le détail de l'ajustement tarifaire au service d'équilibrage est également jointe au présent dépôt.

Énergir dépose aussi une liste révisée de pièces.

## Suivis de décisions

En suivi de la décision D-2023-074 (paragr. 93), Énergir dépose une 10<sup>e</sup> demande réamendée afin de revoir entre autres une des conclusions recherchées en matière de suivis de décisions.

## Dates attendues des décisions

Dans sa lettre de planification d'audience datée du 21 août 2023<sup>2</sup>, Énergir proposait une séquence pour les dates des décisions attendues. Énergir ajoute deux éléments à cette liste (voir soulignement) :

- Audience : 6 au 14 septembre 2023;
- Décision pour l'entrée en vigueur des tarifs provisoires : Au plus tard le 25 septembre 2023;
- Entrée en vigueur des tarifs provisoires : 1<sup>er</sup> octobre 2023;
- Décision sur la demande d'approbation des modifications proposées aux suivis des projets d'investissement déposés au rapport annuel ainsi que sur le retrait des ventes sans raccordements des plans de développement et des suivis afférents : Au plus tard le 15 octobre 2023<sup>3</sup>;
- Décision sur le fond : Au plus tard le 3 novembre 2023;
- Décision finale : Au plus tard le 23 novembre 2023;
- Entrée en vigueur des tarifs finaux : 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas  
VL/mb

p. j.

---

<sup>2</sup> B-0264.

<sup>3</sup> B-0049, Énergir-G, Document 3 et B-0081, Énergir-I, Document 2.